

## Numéro 3, 2017

### Message de la présidente Karen Persad, TLM



Faire une pause d'autoréflexion ouvre la voie au développement personnel et rend possible des soins de qualité aux patients.

Durant le dernier trimestre de l'année, bon nombre d'entre nous travaillent à des projets personnels et professionnels avant la fin de l'année. À titre de professionnelles et de professionnels de la santé autoréglementés, tous les ans, l'ensemble des technologistes de laboratoire (TLM) doit maintenir et préparer un portfolio professionnel dans le cadre du Programme d'assurance de la qualité. Prendre un instant afin de procéder à une autoréflexion et de prendre conscience de notre perfectionnement professionnel (PP) rehausse notre efficacité dans la pratique quotidienne de notre profession et nous outille mieux afin de servir nos patients. Nous misons sur le PP pour fixer des objectifs mesurables vers l'amélioration continue de la qualité et une pratique professionnelle rehaussée des TLM.

Lors de votre renouvellement, si vous indiquez que vous n'avez mené aucune activité de PP, l'OTLMO nouera le dialogue avec vous afin d'approfondir la discussion et de vous transmettre des conseils.

Je vous encourage à utiliser toutes les ressources conçues par l'OTLMO afin de vous aider à préparer votre portfolio professionnel, et que l'on trouve ici.

Profitez de cet outil précieux pour fixer vos objectifs et faire le suivi de vos progrès sur le plan professionnel. Cela va au-delà du respect de vos obligations professionnelles, car c'est essentiel au rehaussement de votre professionnalisme.

Téléchargez le présent numéro de FOCUS en PDF.

Pour les numéros précédents, cliquez [ici](#).



### Message de la registrateur et chef de la direction, Kathy Wilkie, BHA, TLM



La période de renouvellement de l'inscription annuelle va du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2017.

Je vous rappelle qu'en 2016, le Conseil a modifié les règlements administratifs consolidés pour exiger des membres qu'ils fournissent à l'OTLMO une adresse courriel valide pour un compte étant vérifié régulièrement. Cette année, vous ne pourrez renouveler votre inscription si vous ne fournissez pas une telle adresse valide. Bien que l'OTLMO communique encore avec ses membres par la poste, de plus en plus, les communications passent par le courrier électronique. Bien sûr, les adresses courriel des membres ne seront jamais indiquées dans les profils figurant au registre public et elles ne seront jamais vendues à des tiers. Les renseignements rendus publics dans ce registre le sont aux termes de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) et des règlements administratifs consolidés de l'OTLMO.

Afin de respecter vos obligations professionnelles, vous devez renouveler votre inscription à temps et vous assurer que vos renseignements personnels et sur votre emploi sont à jour. Les noms des membres dont l'inscription a été suspendue pour non-acquittement des droits ou des cotisations seront publiés dans le premier numéro de FOCUS de l'année prochaine. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les suspensions pour non-paiement sont inscrites indéfiniment à la rubrique des antécédents complets d'inscription du registre public. Pour plus de renseignements sur le processus de renouvellement de l'inscription, cliquez [ici](#).

Le maintien d'un registre public exact et transparent est un facteur important afin de garantir la protection du public, qui est au cœur de tout ce que nous faisons en tant que professionnels de la santé réglementés.

### Points saillants du Conseil

Pour une liste des points saillants de la réunion de septembre 2017 du Conseil, cliquez [ici](#) (PDF).

Tous les documents des réunions du Conseil sont publiés en ligne [ici](#).

[Actuellement disponible en anglais seulement]

### Le point sur les élections au Conseil



Le Conseil annonce que George Broukhanski a été élu sans concurrent à titre de représentant de la circonscription 4 (Centre-Est) au Conseil régional pour un mandat allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Un appel de candidatures pour les circonscriptions 2, 4, 6, 7 et 8 a été affiché sur le site web de l'OTLMO en mars et publié dans le premier numéro de FOCUS en 2017. À la date limite du 26 mai 2017, l'organisme n'avait reçu aucune déclaration de candidature pour les circonscriptions 2, 6 et 7.

Le prochain appel de candidatures au Conseil aura lieu au début 2018. Tous les membres sont invités à participer au sein de l'OTLMO afin de façonner l'avenir de notre profession réglementée.

### Nomination du Conseil

Lors de sa réunion de septembre, le Conseil a nommé Paula Curti à titre de représentante de la circonscription 8 – membre sans fonction déterminée pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 19.13 (Dotation des postes vacants) des règlements administratifs consolidés de l'OTLMO :

- le Conseil peut nommer un successeur choisi parmi les membres de l'OTLMO qui seraient éligibles si une élection à un poste vacant avait lieu.

### Élaboration d'une politique sur les services en français

En juillet, l'OTLMO a publié sa French Language Services Policy/Politique sur les services en français ([PDF anglais](#)) ([PDF français](#)).

En adoptant cette politique, l'OTLMO a priorisé les renseignements, les documents et les ressources qu'il fait traduire en français. Chaque traduction est un long processus, surtout pour assurer l'exactitude de la terminologie technique et propre au secteur. L'OTLMO fait appel au même cabinet de traduction que le Bureau des services en français du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour garantir des traductions de qualité. Cependant, cela signifie qu'il faut parfois plusieurs semaines pour terminer le travail.

En raison des contraintes de temps mentionnées ci-dessus, les demandes concernant des documents ou des renseignements en français ne figurant pas au haut de la liste des priorités seront traitées au fur et à mesure que l'OTLMO les reçoit.

### La protection du respect de la vie privée des patients – Le CIPVP publie de nouveaux conseils sur la déclaration obligatoire des violations concernant les renseignements sur la santé



Afin d'appuyer les récentes modifications à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS), le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario a publié un document d'orientation intitulé *Le signalement d'une atteinte à la vie privée au commissaire : Lignes directrices pour le secteur de la santé*. Aux termes du paragraphe 12 (3) de cette loi et de ses règlements d'application, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les dépositaires de renseignements sur la santé (p. ex. les hôpitaux et les cabinets médicaux qui ont à leur disposition les renseignements sur la santé des patients) doivent signaler certaines atteintes à la vie privée au CIPVP.

<https://www.ipc.on.ca/wp-content/uploads/2017/09/health-privacy-breach-notification-guidelines-f.pdf>

### Communication de l'OTLMO publiée par Longwoods

Dans le vol. 16, no 4 (2017) des *HealthcarePapers* de Longwoods figure un article vedette de la registrateur et chef de la direction de l'OTLMO, Kathy Wilkie, ainsi que du directeur, Inscription et Pratique professionnelle, John Tzountzouris, intitulé « Enabling Evolving Practice for Healthcare Professionals: A Regulator's Journey ». Il s'agit d'une étude de cas du parcours de l'OTLMO visant à redéfinir le « professionnalisme » et à permettre les pratiques évolutives des TLM.



Pour plus de renseignements sur l'article en question, cliquez [ici](#). L'article et le lien sont disponibles en anglais seulement.

### Liens pertinents

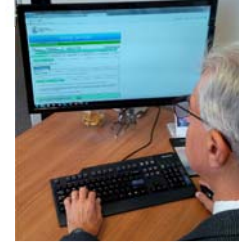
#### Renouvellement de l'inscription

Tous les membres de la profession de technologiste de laboratoire médical en Ontario doivent renouveler leur inscription annuelle à l'OTLMO. Le renouvellement de l'adhésion se fait en suivant le processus en ligne.

On peut renouveler son adhésion en ligne dès le 1<sup>er</sup> novembre au [www.cmlto-onlineservices.com](http://www.cmlto-onlineservices.com). [Disponible en anglais seulement.]

La date limite est le 31 décembre.

Veuillez acheminer vos questions sur le renouvellement au 416-861-9605, sans frais au 1-800-323-9672 ou à l'adresse [registration@cmlto.com](mailto:registration@cmlto.com).



#### Bulletins Labstract de Santé publique Ontario

Les bulletins Labstract fournissent des renseignements importants aux praticiennes et aux praticiens des soins de santé sur les changements d'ordre clinique ou opérationnel concernant les tests de laboratoire. Cela peut comprendre des informations à jour ayant trait au prélèvement, à la manutention, aux tests ou à l'interprétation d'échantillons.

• [Algorithme 2017-2018 trait aux tests de dépistage des infections virales respiratoires – Mise à jour \(automne et hiver 2017-2018\)](#).

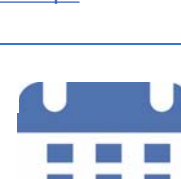
• [Mise à jour des tests sérologiques concernant la syphilis \(\*Treponema pallidum\*\) – Modifications apportées au test de dépistage et à l'algorithme](#).

[À noter que les bulletins Labstract sont disponibles sur le site web de Santé publique Ontario, en anglais seulement]

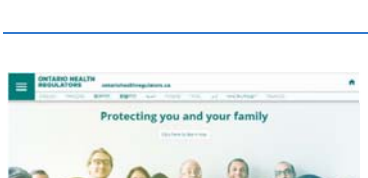
<https://www.publichealthontario.ca/fr/servicesandtools/laboratoryservices/pages/lababstracts.aspx>

#### Liste des activités

Le calendrier des activités de l'OTLMO qu'on trouve [ici](#) comprend celles qui sont d'intérêt pour les membres de la profession de technologiste de laboratoire médical ou les autres professions de la santé réglementées.

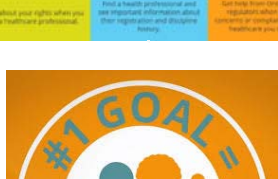


[Actuellement disponible en anglais seulement]



#### Ontariohealthregulators.ca

Le site [Ontariohealthregulators.ca](http://Ontariohealthregulators.ca) est le point d'accès unique aux sites web de tous les organismes de réglementation en matière de santé de l'Ontario. À partir du site, le public peut trouver des renseignements fiables, pertinents et à jour sur les ordres et les professionnels de la santé de la province qu'ils réglementent.



Ontario Health Regulators a publié une vidéo qu'on peut visionner [ici](#).

### Fonds pour le perfectionnement des professionnels paramédicaux

ProfessionsSantéOntario offre une aide financière aux TLM en exercice et aux membres de huit autres professions paramédicales, par l'entremise du Fonds pour le perfectionnement des professionnels paramédicaux (FPPP). Pour la présente année de financement, les membres en exercice peuvent demander une allocation pour frais d'études pouvant aller jusqu'à 1 500 \$ afin de suivre des cours de perfectionnement professionnel, participer à des congrès ou à des ateliers.



[Non disponible en français]

### Commentaires et rétroaction

Faites-nous part de vos commentaires sur le présent numéro et le nouveau format.

Aimez-vous le nouveau format?

**Oui**

**Non**

Avez-vous trouvé ce numéro informatif?

**Oui**

**Non**

Selon vous, les instructions sur le processus de renouvellement de l'inscription étaient-elles

**Oui**

**Non**

Avez-vous des suggestions ou des commentaires concernant ce numéro de FOCUS? Veuillez les envoyer à [communications@cmlto.com](mailto:communications@cmlto.com) ou utiliser notre [formulaire web](#).